



Saint-Flour, le 19 Août 2020.

Protocole Rentrée 2020

Chers parents,

Un nouveau protocole nous est imposé par les hautes instances. Il est assoupli par rapport aux précédents et nous permettra d'accueillir tous les élèves.

- La distanciation physique n'est plus obligatoire.
- Les gestes barrières sont maintenus :
 - Lavage des mains plusieurs fois par jour
 - Port du masque pour les adultes (pas obligatoire pour les enseignants de maternelle)
 - Les parents, accompagnateurs et intervenants extérieurs peuvent rentrer dans l'école après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent également porter un masque.
- Les garderies fonctionneront dès 6h50 le matin et jusqu'à 19h15. Elles sont essentiellement réservées aux parents qui travaillent.
- Les entrées se feront au choix Place de la Liberté ou Rue Villeneuve, toutes les sorties Place de la Liberté. Merci d'éviter les regroupements aux abords de l'école.
- La restauration scolaire: Lavage des mains avant et après le repas.
- Les classes et autres locaux seront aérés, nettoyés et désinfectés régulièrement.
- Rappel :
 - Vous devez prendre la température des enfants tous les matins. Les malades ne pourront pas être accueillis.
 - Chaque enfant doit avoir une gourde et des mouchoirs jetables.

Je reste à votre entière disposition pour toutes informations complémentaires.

Au nom de toute l'équipe, je vous remercie de votre compréhension et vous assure que tout sera fait pour que cette rentrée se déroule sous les meilleurs auspices.

Marie-Pierre Devaux,
Directrice.

Symptômes : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite à tenir :

- *Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Lorsque la personne présentant les symptômes est un adulte elle est placée également en isolement avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible*

- *Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière. L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.*

- *Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.*

En cas de test positif :

- *Le chef d'établissement informe les services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.*

- *Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'école.*

- *Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.*

- *Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.*